

Une vision pour l'AEPHA après 2015

Pour WaterAid, l'après-2015 doit prendre la forme d'un programme de développement ambitieux qui réunira les objectifs d'éradication de la pauvreté et de développement durable et reposera sur un partenariat mondial renouvelé permettant de garantir la mobilisation efficace des ressources nécessaires tout en assumant une responsabilité partagée par rapport à l'atteinte des résultats visés. Pour que l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement (AEPHA) se concrétise partout et pour tous, ce programme doit :

- 1** Inclure un objectif dédié à l'eau et à l'assainissement et fixer des cibles ambitieuses pour concrétiser l'accès universel à l'AEPHA d'ici 2030 en privilégiant les aspects suivants ¹:
 - Plus personne ne pratique la défécation à l'air libre ;
 - Chaque individu a accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement où il habite ;
 - Toutes les structures éducatives et de santé bénéficient de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à des installations sanitaires ;
 - L'accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux installations sanitaires est durable et les inégalités d'accès ont été progressivement éliminées.

- 2** Reconnaître que l'accès à l'eau et à de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement est une composante essentielle d'une approche intégrée pour éliminer la pauvreté, la faim, la maladie et les inégalités ;

- 3** Reconnaître le fait que l'accès universel à l'AEPHA dépend de l'existence de systèmes permettant de rendre compte concernant la gestion équitable et durable des ressources en eau.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avaient pour ambition de réduire de moitié le nombre de personnes privées d'accès à l'eau potable et à l'assainissement entre 1990 et 2015. Bien que la cible fixée pour l'eau potable ait été atteinte², un habitant de la planète sur dix n'a toujours pas accès à une source améliorée d'alimentation en eau potable³, et les indicateurs actuels n'intègrent pas les problèmes liés à la qualité et à la pérennité de l'approvisionnement. Le traitement des eaux usées a été particulièrement oublié dans les OMD tout comme la question de l'hygiène. L'assainissement est l'objectif qui accuse le plus de retard : plus de 2,5 milliards de personnes – soit environ 40 % de la population mondiale – n'ont pas accès à des toilettes décentes⁴. Si la tendance actuelle se poursuit, cette cible ne sera atteinte

qu'en 2025⁵. La première priorité doit donc être de terminer ce qui a été commencé dans le cadre des OMD actuels.

L'un des principaux atouts de l'initiative du Millénaire était sa structure claire englobant un large éventail de domaines qui a permis d'instaurer des pratiques et des normes cohérentes pour guider la coopération en matière de développement international. Mais elle a été critiquée pour son orientation excessive sur la pauvreté (et le développement social) au détriment des questions économiques, environnementales et de gouvernance dans une optique plus générale de développement durable. De plus, le manque d'intégration entre les cibles définies et les différents indicateurs de progrès a eu pour effet de dissuader la coopération entre secteurs qui est pourtant nécessaire pour s'attaquer aux problèmes de développement interdépendants qui découlent de la pauvreté, de la faim et de la maladie et des inégalités, en particulier ceux qui affectent les filles et les femmes. On sait désormais que les progrès enregistrés globalement au niveau international masquent des inégalités massives et croissantes entre les pays, les populations et les différents segments de la société⁶. La négligence dont a souffert le secteur de l'assainissement dans le cadre des OMD montre que le dispositif mondial actuel destiné à évaluer les avancées, identifier les domaines qui accusent du retard et mobiliser les ressources nationales et externes pour répondre aux besoins reste insuffisant à cet égard.

Le programme post-2015 devra donc s'appuyer sur ce que les OMD ont eu de plus positif tout en tirant les leçons de leurs limites. Comme les OMD, les objectifs post-2015 devront être limités en nombre, clairs, spécifiques, faciles à communiquer, mesurables, assortis de délais et atteignables. WaterAid appelle à la mise en place d'un nouveau programme ambitieux clairement axé sur l'éradication de la pauvreté, avec des objectifs connexes visant à promouvoir le développement durable. Il doit s'appuyer sur un partenariat mondial renouvelé qui garantira la mobilisation efficace des ressources nécessaires et une responsabilité partagée par rapport à l'atteinte des résultats visés. De manière plus spécifique, le nouveau cadre doit :

1 Inclure un objectif dédié à l'eau et à l'assainissement et fixer des cibles ambitieuses pour concrétiser l'accès universel à l'AEPHA d'ici 2030

Le programme post-2015 doit être axé sur les besoins des populations, focalisé sur les résultats et guidé par les principes établis des droits de l'homme, d'équité, d'égalité entre hommes et femmes, de pérennité et de redevabilité.

Il doit se focaliser sur un nombre restreint d'enjeux qui ont une importance universelle pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable tout en reconnaissant que l'accès à l'eau et à l'assainissement sont des droits fondamentaux sur lesquels reposent tous les autres aspects du développement. Dans les OMD actuels, les cibles relatives à l'eau potable et à l'assainissement n'avaient bénéficié que d'un faible niveau de priorité dans le cadre d'un objectif global consacré à l'environnement. De plus, elles étaient isolées des efforts menés sur la pauvreté, la santé, la nutrition, l'éducation et

l'égalité hommes-femmes. Le nouveau cadre doit beaucoup mieux refléter le rôle central que jouent l'eau potable et les conditions d'hygiène et d'assainissement dans le développement social et économique.

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement, réaffirmé par les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies⁷ et par le Conseil des droits de l'homme en 2010⁸, et dans la déclaration finale consécutive au sommet Rio+20⁹, fait obligation à tous les pays de prendre les dispositions nécessaires à la concrétisation progressive de l'accès universel. Dans de récentes enquêtes menées à l'échelle nationale et mondiale, les votants ont régulièrement classé l'eau et l'assainissement parmi les 10 domaines prioritaires pour éliminer la pauvreté et garantir un développement durable¹⁰. WaterAid exhorte les leaders du monde entier à répondre à ces attentes en définissant un objectif spécifiquement dédié à ces secteurs qui sera décliné en cibles focalisées sur l'extension de l'accès aux services partout et pour tous, l'amélioration progressive du niveau des services et la gestion équitable et durable des ressources en eau pour satisfaire les besoins de subsistance et liés à la croissance économique et à la préservation des écosystèmes.

Nous saluons l'ambition affichée de « mettre fin à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes » d'ici 2030¹¹ et défendons l'idée que le programme post-2015 doit garantir la cohérence des objectifs et des cibles qui contribuent à cet objectif. Plus spécifiquement, celui-ci doit reconnaître que l'accès universel à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement sont une condition préalable indispensable pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie et les inégalités et améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants. Le programme post-2015 doit fixer l'échéance tout aussi ambitieuse de concrétiser l'accès universel à l'AEPHA d'ici 2030.

WaterAid a activement soutenu les consultations techniques effectuées par le Programme de suivi commun de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Unicef (JMP) visant à formuler des propositions pour améliorer le suivi de l'AEPHA post-2015. La synthèse des propositions techniques décidées suite à la seconde consultation internationale sur ce sujet¹² détaille les cibles et les indicateurs permettant de mesurer la concrétisation progressive du droit à l'eau et à l'assainissement dans tous les pays en élargissant le taux de couverture aux populations actuellement non desservies et en améliorant progressivement le niveau des services existants. Ces propositions comprennent également des recommandations précises sur l'élimination progressive des inégalités entre populations riches et pauvres, rurales et urbaines, entre habitats officiels et spontanés, et entre les personnes défavorisées et le reste de la population.

Nous soutenons le consensus qui émerge parmi les professionnels du secteur selon lequel les cibles relatives au taux d'accès à l'AEPHA post-2015 doivent s'appliquer à tous les pays et refléter les principes et obligations clés qui découlent des traités existants concernant les droits de l'homme. WaterAid fait les recommandations suivantes :

Objectif et cibles post-2015 pour l'AEPHA

Objectif : L'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement

Cible : Accès universel à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030

WaterAid demande l'établissement d'une cible ambitieuse visant l'accès universel à l'AEPHA d'ici 2030 et soutient les priorités suivantes recommandées par le Programme de suivi commun OMS/UNICEF¹³ :

- 1 Plus personne ne pratique la défécation à l'air libre ;
- 2 Chaque individu a accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement où il habite ;
- 3 Toutes les structures éducatives et de santé bénéficient de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à des installations sanitaires ;
- 4 L'accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux installations sanitaires est durable et les inégalités d'accès ont été progressivement éliminées.

2 Reconnaître que l'accès à l'eau et à de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement est une composante essentielle d'une approche intégrée pour éliminer la pauvreté, la faim, la maladie et les inégalités

« Mettre fin à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes » doit être l'axe prioritaire du programme post-2015. Il s'agira pour cela d'encourager une approche intégrée pour éliminer la pauvreté, la faim, la maladie et les inégalités, tout en reconnaissant que les résultats obtenus dans chacun de ces domaines sont interdépendants.

Notre expérience de 32 ans dans le domaine de l'AEPHA nous a montré que les problèmes liés au manque d'accès à ces services vitaux ont un impact sur tous les autres aspects du développement :

- Améliorer l'accès à l'AEPHA est vital pour accroître les revenus des personnes et des ménages qui vivent dans la **pauvreté** ;
- Les épisodes de diarrhée associés aux mauvaises conditions d'AEPHA sont l'une des principales causes de mortalité évitable des enfants de moins de cinq ans dans le monde. Avec les autres maladies en lien avec l'AEPHA, elles contribuent par ailleurs de manière significative à la sous-nutrition et aux retards de croissance. L'amélioration des conditions d'AEPHA réduit le poids des maladies en améliorant de ce fait l'état de **santé** tout au long de la vie, ce qui permet aux individus d'être plus productifs ;
- L'accès à l'eau potable et à de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement peut aussi jouer un rôle critique s'agissant de favoriser une bonne **alimentation** ;

- L'amélioration des conditions d'AEPHA dans les écoles est cruciale pour l'augmentation de l'assiduité et des résultats **scolaires**, en particulier pour les adolescentes ;
- Réduire le temps passé à aller chercher de l'eau permet d'améliorer l'état de santé, le bien-être et le statut économique des femmes et des filles qui vivent dans les milieux pauvres, et représente un pas décisif vers **l'égalité entre hommes et femmes** ;
- La pauvreté étant multiforme par nature, les inégalités d'accès à l'AEPHA et les autres formes d'**inégalité** et de discrimination auxquelles sont confrontées les populations pauvres et marginalisées doivent être traitées ensemble.

Pour en savoir plus sur ces différents aspects, référez-vous aux fiches de synthèse thématiques de cette boîte à outils.

Le programme post-2015 doit chercher à promouvoir la coopération entre les différents secteurs en renforçant les liens entre les objectifs secondaires et les cibles qui contribuent à l'élimination de la pauvreté. Plus spécifiquement, il s'agit de reconnaître que l'accès à l'eau potable et à de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement est déterminant pour tout ce qui touche à la santé et à la nutrition. On devra veiller à ce que les cibles portant sur l'amélioration de l'état de santé, l'élimination des décès maternels et infantiles évitables et la réduction des séquelles imputables aux retards de croissance et aux autres maladies principales soient reliées aux cibles d'accès universel à l'AEPHA à la maison, dans les écoles et dans les infrastructures de santé. Pour que l'approche retenue soit véritablement efficace et intégrée, il faudra établir des indicateurs de progrès adaptés à propos de l'accès à l'AEPHA qui feront eux-mêmes partie des autres cibles et indicateurs définis pour les objectifs de développement, avec des dispositifs visant à inciter les agences et ministères concernés à travailler ensemble. On devra aussi prévoir explicitement de réduire progressivement les inégalités entre individus – et entre les différents groupes de population – tout en œuvrant vers les objectifs d'accès universel ou d'éradication (cibles zéro). Il sera pour cela nécessaire d'améliorer nettement les systèmes actuels de suivi et d'information qui existent à l'échelle mondiale.

Pour que les liens entre ces différents aspects soient établis de manière efficace, les cibles lien avec l'AEPHA doivent être intégrées aux autres objectifs pertinents.

Exemples de cibles participant à une approche intégrée de lutte contre la pauvreté, la sous-nutrition, la maladie et les inégalités :

- Les cibles relatives à la **santé** qui visent une « couverture santé universelle » doivent aller au-delà des services de santé proprement dits pour inclure des indicateurs axés sur la promotion, la prévention, les traitements et la réadaptation. Des liens explicites doivent être établis entre les cibles qui visent à accélérer les avancées sur la prévention des maladies et la baisse de la mortalité et les cibles qui concernent l'accès à l'AEPHA ;

- Les cibles qui portent sur la **nutrition**, focalisées sur la sous-alimentation et les retards de croissance doivent associer les mesures qui portent sur l'alimentation avec les indicateurs mesurant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et les comportements d'hygiène ;
- Les cibles relatives à **l'éducation** focalisées sur l'amélioration des résultats scolaires doivent être associées à des indicateurs qui mesurent la qualité de l'environnement éducatif, notamment la mise en place de dispositifs pour la prise en charge de l'hygiène menstruelle des adolescentes ;
- Les cibles qui traitent de **l'égalité des sexes** axées sur la réduction des violences faites aux filles et aux femmes et sur leur émancipation politique et économique doivent être accompagnées de cibles sur l'accès universel à l'AEPHA. Par exemple, la prise en charge de l'hygiène menstruelle dans les écoles sera un bon indicateur indirect de l'émancipation des adolescentes.

3 Reconnaître le fait que l'accès universel à l'AEPHA dépend de l'existence de systèmes permettant de rendre compte concernant la gestion équitable et durable des ressources en eau

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est largement reconnu comme un droit de l'homme, et l'amélioration de ces services apporte de multiples effets bénéfiques sociaux et économiques. L'eau joue également un rôle fondamental dans les activités de subsistance, pour les récoltes, l'élevage du bétail, la fabrication de marchandises et les services, mais aussi dans les activités industrielles comme la production d'aliments et d'énergie. Le niveau des précipitations peut par exemple avoir un impact direct sur la vie des habitants et la croissance des pays dont l'économie dépend de secteurs exposés à la variabilité climatique. L'eau occupe par ailleurs un rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes d'eau douce dont dépendent les sociétés humaines, tout en représentant une source majeure de risques sociaux et économiques. Le programme post-2015 devra par conséquent reconnaître que la concrétisation de l'accès universel à l'AEPHA ne sera possible qu'à condition que soient mis en place des systèmes obligeant à rendre compte par rapport à l'affectation et à la gestion des ressources en eau de manière équitable et durable.

La pérennité des améliorations en matière d'AEPHA est étroitement liée à la prise en charge adéquate des enjeux en rapport avec la chaîne de l'eau dans son ensemble, de la gestion des ressources en amont au traitement des eaux usées et aux questions de pollution et de contamination en aval. Les OMD incluent une cible dédiée aux plans de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Si le concept de GIRE repose sur des principes solides, il nécessite des institutions opérationnelles dotées de missions et de responsabilités clairement définies qui font défaut dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, en particulier au niveau local. En conséquence, les ressources continuent à ne pas être gérées et les services d'eau et d'assainissement sont exposés à un risque élevé de dysfonctionnement.

La question du traitement des eaux usées a été négligée dans les OMD. Dans les pays en développement, une grande partie des eaux usées (90 %) est rejetée sans aucun traitement, avec pour conséquences la contamination des ressources en eau, une prévalence accrue des maladies et la destruction des écosystèmes¹⁴. La mauvaise prise en charge des boues de vidange issues des systèmes d'assainissement autonomes est ainsi en train de devenir un problème majeur dans les zones urbaines densément peuplées, lesquelles se développent partout dans le monde. Le programme post-2015 doit encourager une approche intégrée pour la gestion des eaux usées et la préservation de la qualité des eaux, et inclure des cibles et indicateurs spécifiques portant sur la gestion adéquate des boues de vidange.

L'expérience de WaterAid montre que les problèmes relatifs à la gestion des ressources en eau et au traitement des eaux usées sont fortement dépendants du contexte. Le programme post-2015 devra donc considérer en priorité les usages de l'eau importants (en privilégiant la finalité plutôt que les moyens). Plus précisément, les cibles et les indicateurs axés sur la gestion des ressources en eau devront se focaliser sur :

- l'accès pour tous (en privilégiant l'accès universel à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement en tant que droits de l'homme) ;
- le partage équitable des effets bénéfiques de l'eau (entre la société, l'économie et la planète) ;
- l'utilisation limitée à ce dont on dispose (protéger la société et l'économie des risques d'origine hydrique en respectant les frontières et par une meilleure gestion de ces risques).

Nous recommandons d'inclure les cibles suivantes dans l'objectif dédié à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement afin de garantir une gestion équitable et durable des ressources en eau :

- Le traitement ou le recyclage de toutes les eaux usées des villes et des industries avant leur rejet ;
- Un niveau de prélèvement de l'eau douce permettant de garantir une source d'approvisionnement renouvelable, avec une amélioration de x % de l'efficacité de tous les secteurs clés ;
- L'amélioration de la qualité de toutes les masses d'eau douce pour satisfaire les besoins humains et des écosystèmes ;
- La réduction des coûts humains liés aux pertes consécutives aux catastrophes en rapport avec l'eau et l'assainissement de x %, et la réduction des pertes économiques de y %.

Références

- ¹ Programme de suivi commun OMS/UNICEF. Vision partagée pour la concrétisation progressive du droit à l'eau et à l'assainissement. Consulter www.wssinfo.org/post-2015-monitoring/overview pour le détail des propositions complètes sur les cibles et indicateurs AEPHA post-2015.
- ² Programme de suivi commun OMS/UNICEF (2010) *Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement - Rapport 2010*
- ³ Dans le monde, 768 millions de personnes n'ont pas accès à un approvisionnement en eau potable amélioré, soit environ un habitant de la planète sur dix. Programme de suivi commun OMS/UNICEF (2013) *Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement - Rapport 2013 (en anglais)*
- ⁴ Programme de suivi commun OMS/UNICEF (2013) *Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement - Rapport 2013 (en anglais)*
- ⁵ Programme de suivi commun OMS/UNICEF (2013) *Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement - Rapport 2013 (en anglais)*
- ⁶ Par exemple, dans le sud de l'Asie, les 20 % de la population les plus pauvres n'ont pu observer qu'une amélioration à peine visible du taux d'accès à l'assainissement entre 1995 et 2008. Voir Programme de suivi commun OMS/UNICEF (2012) *Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement - Rapport 2012*, p.30
- ⁷ *Résolution 64/292*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 28 juillet 2010
- ⁸ *Résolution 15/9 Les droits de l'homme et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement*, adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 30 septembre 2010
- ⁹ *Résolution 66/288 Le futur que nous voulons*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 27 juillet 2012
- ¹⁰ D'après les résultats tirés de l'enquête mondiale *My world*. Accessible à : www.myworld2015.org/?page=results [consultée pour la dernière fois le 8 juillet 2013]
- ¹¹ Groupe de personnalités de haut niveau (2013) *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*. Disponible à : <http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf>
- ¹² Programme de suivi commun OMS/UNICEF (2012) *Report of the second consultation on post-2015 monitoring of drinking-water, sanitation and hygiene*. Consultable sur : www.wssinfo.org/fileadmin/user_upload/resources/WHO_UNICEF_JMP_Hague_Consultation_Dec2013.pdf
- ¹³ Pour avoir les informations complètes sur les propositions techniques du Programme de suivi commun OMS/UNICEF concernant les cibles, définitions et indicateurs pour l'AEPHA post-2015, consultez : www.wssinfo.org/post-2015-monitoring/overview
- ¹⁴ UN HABITAT (2012) *Sick water: The central role of wastewater management in sustainable development*